



Séparation et maladie avant divorce

Par **marco**, le **11/05/2011** à **18:29**

Bonjour
J'ai quitté le domicile conjugal depuis fin janvier 2011, nous avons prévu de divorcer à l'amiable avec mon épouse dès que notre domicile sera vendu.
A ce jour elle est tombée malade (cancer), nous avons suspendu la vente l'appartement.
Question 1: En cas de longue durée de la maladie, puis je vendre quand même l'appartement, avec quelles conséquences.
Question 2 : Puis je demander le divorce, avec quelles conséquences.
Question 3: Dois je déposer une main courante pour justifier le départ du domicile
Question 4: dans le cas d'une perte de salaire de mon épouse (fonctionnaire ne bénéficiant plus de complément de salaire en cas de maladie) elle va passer en demi solde. Peut elle demander en amont du divorce une aide compensatoire.
Question 5: Quelles sont les conséquences, du fait que je sois hébergé actuellement.
je vous remercie par avance de votre réponse.

Par **mimi493**, le **11/05/2011** à **20:01**

[citation] Question 1: En cas de longue durée de la maladie, puis je vendre quand même l'appartement, avec quelles conséquences. [/citation] uniquement avec son accord tant que le mariage subsiste.
[citation] Question 2 : Puis je demander le divorce, avec quelles conséquences [/citation]. oui vous pouvez. Cancer grave ? chances de survie ?
[citation] Question 3: Dois je déposer une main courante pour justifier le départ du domicile [/citation] quelle justification ?
[citation] Question 4: dans le cas d'une perte de salaire de mon épouse (fonctionnaire ne bénéficiant plus de complément de salaire en cas de maladie) elle va passer en demi solde. Peut elle demander en amont du divorce une aide compensatoire. [/citation] oui
[citation] Question 5: Quelles sont les conséquences, du fait que je sois hébergé actuellement. [/citation] si c'est par un amant/maitresse, risque de constat

